



Patrouilleurs Garde-Côtes (PGC) : 1 chef mécanicien et 2 seconds



Introduction

Une réunion de travail s'est tenue le jeudi 26 avril à la DG, à la demande des Organisations Syndicales.



1°) Historique

En effet suite aux précédents GT Aéromaritime, l'intersyndicale a été saisie pour demander que le niveau de qualification des électrotechniciens embarqués à bord des patrouilleurs soit modifié (niveau 3 – 8000 KW en remplacement du niveau 2 – 3000 KW de la nouvelle formule de qualification issue du GT dédié de juin 2017).



2°) Présents

a) « haute » administration :

Les représentants des bureaux B2, A2, A1 sont donc présents, ainsi que les responsables de la formation maritime à l'ENDLR.

b) organisations syndicales (OS) : les 5 syndicats représentatifs (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO) siégeaient.



I – Principales décisions

Ce qui a été acté concernant l'ordre du jour suite aux différentes discussions :

- 1) Maintien du poste de **chef énergie / propulsion** au niveau 3 (8000 KW).
- 2) Disparition du poste de « **chef énergie** » (électrotechnicien de niveau 2).
- 3) Création de deux postes de « **seconds mécaniciens** » de niveau 3 (8000 KW) au lieu d'un seul.
- 4) Un des deux **seconds sera chargé** des installations électrotechniques et le deuxième des installations mécaniques.
- 5) Dans l'éventualité de la **mutation de deux agents** aux postes de seconds mécaniciens, c'est le DRGC qui désignera le poste attribué à chaque postulant après avoir reçu les avis du chef énergie / propulsion de la bordée concernée et du chef d'unité de la brigade.

■ ■ ■ II – Autres sujets abordés



1°) Formations spécifiques

Présentation

Le bureau B2 envisage d'organiser des stages de formation spécifique à la demande des agents qui en expriment le besoin. Par exemple : moteurs CATERPILLAR, VSAT (sigle anglais signifiant *Very Small Aperture Terminal*, soit en français *terminal à très petite ouverture* = technique de communication par satellite), etc.

Notre avis

SOLIDAIRES Douanes y est favorable, à condition que tous les agents volontaires puissent y participer.



2°) Contrôle des compétences des agents embarqués

Présentation

Comme il avait été annoncé lors des précédents GT, une structure « MECO » (mise en condition opérationnelle) constituée de spécialistes confirmés est en cours de constitution à l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR). Il est question d'assurer le maintien des connaissances des personnels embarqués dans différents secteurs, comme la sécurité par exemple, en effectuant des formations régulières directement à bord des moyens navals.

Notre avis

SOLIDAIRES Douanes est favorable à toute innovation, surtout si cela va dans le sens de la sécurité et de la formation. Nous mettons cependant en garde l'Administration : les moyens navals des douanes ont chacun leur spécificité, les équipages travaillent de manière différente suivant les missions, les secteurs, les personnels... Nous suivrons de près les démarches qui seront engagées.



3°) Refonte du régime indemnitaire des spécialistes marins

Présentation

Le sujet fait l'objet actuellement d'une réflexion avant la tenue du Groupe de Travail dédié qui sera organisé ultérieurement...

Notre avis

SOLIDAIRES Douanes n'a de cesse de demander la tenue de ce GT et souhaite que les OS soient étroitement associées à cette réflexion.



4°) Effectifs embarqués lors des missions à la mer

Présentation

La DG envisage d'ajuster l'effectif embarqué en fonction de la nature des missions (contrôle cargos, contrôles navires de plaisance, contrôles pêche...).

Notre avis

SOLIDAIRES Douanes estime qu'il est préjudiciable de s'engager dans cette voie, c'est une affaire de crédibilité et de sécurité. En effet les missions à la mer peuvent évoluer très rapidement : conditions météo, survenue d'une demande AEM (Action de l'Etat en Mer) comme un sauvetage par exemple. Il serait même nécessaire de revoir l'ensemble des effectifs à la hausse.



5°) Création d'un 2^{ème} poste de second mécanicien à bord des Vedettes Garde-Côtes (VGC)

Présentation

SOLIDAIRES Douanes demande la mise en place de 2 seconds mécaniciens en raison de la complexité des installations embarquées à bord des nouvelles VGC (28 et 32 mètres).

Motivation

Le deuxième second de niveau 2 (3000 KW) serait chargé des installations électrotechniques à l'image de ce qui est prévu sur les patrouilleurs. Cela assouplirait également la gestion opérationnelle, trois agents étant disponibles pour « sortir » le moyen.



6°) Augmentation de l'effectif des Brigades de Surveillance Nautique (BSN) : 10 agents au lieu de 8

Présentation

SOLIDAIRES Douanes souhaite que l'effectif des BSN soit revu à la hausse en passant de 8 à 10.

Réponse de la DG

Le bureau B2 ne juge pas utile d'avancer dans cette voie en raison de l'effectif de référence qui a été fixé à 8 agents.

Notre avis

Pourtant le besoin se fait sentir sur le terrain surtout lors des contrôles cargos et en période de congés, nous réitérerons donc notre demande.



7°) Situation des agents du DFP3

Présentation

En raison de l'arrêt technique qui devrait durer quelques semaines, les agents du DFP3 demandent l'assurance d'obtenir un volume d'heures de mer fixe par agent et par an ou l'établissement d'un système de forfaitisation des heures de mer.

Solution complémentaire

Il est évoqué également la possibilité pour les agents du DFP3 d'embarquer sur les moyens en déficit de personnel afin de renforcer les équipages.

Notre avis

SOLIDAIRES Douanes estime qu'une réflexion générale doit être envisagée sur le sujet des heures de mer.



8°) Versement des primes de responsabilité

Présentation

SOLIDAIRES Douanes demande que le système de versement des primes de responsabilité évolue pour être plus juste.

Motivation

En effet, il est régulier que des agents conservent leurs primes de responsabilité alors qu'ils récupèrent leurs heures d'avances à domicile avant un départ en retraite ou dans le cas où ils effectuent un stage de longue durée. Les agents qui les remplacent dans ces situations ne perçoivent pas de primes car ces dernières ne sont versées qu'aux titulaires des postes concernés.

Proposition

Il serait donc souhaitable que les agents qui occupent ces postes à responsabilité par intérim soient également rémunérés pour le travail qu'ils effectuent. Pourquoi ne pas attribuer 2 primes sur la période concernée ? La DG ne s'est pas prononcée, mais nous suivrons ce dossier avec intérêt, surtout que de telles situations vont se reproduire.



9°) Reclassement des marins par groupe

Présentation

Lors du GT du 29 juin 2017, consacré à la formation maritime, la DG avait annoncé que l'ENDLR délivrera désormais ses propres diplômes aux marins des douanes. Chaque marin suivant sa spécialité et son ancienneté dans la fonction exercée sera donc classé par groupe.

Proposition

En prévision de la sortie du prochain Tableau Annuel de Mutation (TAM), la DG a mandaté les responsables de la FP maritime de l'ENDLR afin d'attribuer à chaque marin le groupe qui lui correspond. Chaque agent fournira donc sa fiche RH, afin de définir son groupe d'appartenance. Par exemple, pour la filière « pont », il est prévu que brevet de « marin des douanes de niveau III » est délivré à tout agent ayant exercé les fonctions d'encadrement passerelle sur une vedette garde-côtes ou un patrouilleur garde-côtes depuis plus d'un an au cours des cinq dernières années.

Notre avis

Aucune date référence n'ayant été donnée, SOLIDAIRES Douanes conseille à chacun d'être vigilant... Nous suivrons évidemment ce dossier avec attention.

Pour conclure

Plusieurs groupes de travail Aéromaritime devraient se tenir prochainement, SOLIDAIRES Douanes vous tiendra informés et rédigera, comme à son habitude, un compte rendu.

**Patrouilleurs Garde-Côtes (PGC) :
1 chef mécanicien et 2 seconds**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org